

### Fournitures scolaires :

La liste de fournitures pour la rentrée scolaire est jointe à ce courrier. **Le carnet du lycéen sera distribué aux lycéens le jour de la rentrée et facturé ultérieurement.**

### Transport scolaire U.D.S.I.S.T :

Seuls les villages dépendant de la carte scolaire du Collège Public Alice et Jean OLIBO y ont droit. A cet effet les imprimés nécessaires sont téléchargeables sur le site du conseil général : [www.cg66.fr](http://www.cg66.fr). La famille doit compléter les parties la concernant et l'adresser à l'U.D.S.I.S.T.

### Sécurité :

**Il est strictement interdit de rentrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement : seul le personnel y est autorisé. Aucun stationnement n'est autorisé devant le portail ou sur l'emplacement du bus.**

Les élèves entrent et sortent seuls de l'établissement, à pied. Dans l'enceinte du lycée, la circulation des deux roues se fait au pas, moteur éteint, jusqu'au parking prévu. Chaque deux roues doit obligatoirement être muni d'un antivol. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

### Calendrier des vacances scolaires :

	<i>Départ en vacances</i>	<i>Reprise des cours</i>
Vacances de Toussaint	Vendredi 19 Octobre 2018 à 16h50	Lundi 5 Novembre 2018 à 08h30
Vacances de Noël	Vendredi 21 Décembre 2018 à 16h50	Lundi 07 Janvier 2019 à 08h30
Vacances d'hiver	Vendredi 22 Février 2019 à 16h50	Lundi 11 mars 2019 à 08h30
Vacances de printemps	Vendredi 19 avril 2019 à 16h50	Lundi 06 mai 2019 à 08h30
Ascension	Vendredi 31 mai 2019 à 16h50	Lundi 3 juin 2019 à 08h30

### Carte d'identité :

Lors d'un voyage à l'étranger ou pour le diplôme du Baccalauréat, les élèves doivent avoir une carte d'identité en cours de validité. Merci de bien vouloir le vérifier et de faire le nécessaire pour être en règle.

### Facturation :

Les familles qui ont des enfants dans d'autres établissements privés du département doivent fournir une attestation de l'établissement prouvant cette inscription afin d'appliquer les réductions de facturation possibles (à partir de 3 enfants).

### Suivi scolaire de votre enfant :

A chaque trimestre, un bulletin de notes vous sera envoyé.

**Ce dernier doit être conservé : il fait partie du dossier scolaire. Il ne sera pas délivré de photocopie.**

N'hésitez pas à prendre contact avec les Enseignants, le Professeur Principal ou le chef d'établissement si vous désirez être informés sur les différents points de la scolarité de votre enfant (travail, attitude,...).

Nous vous demandons aussi de lire avec la plus grande attention le code de vie inscrit dans le carnet du lycéen. Nous comptons sur vous pour aider votre enfant à le respecter.

M. CALVO

Mme OLIVIER

Chef d'établissement

Directrice adjointe